



« Agréée « Entreprise Solidaire »
en date du 03/02/2021 pour 5 ans
selon art. L.3332-17-1 du Code du Travail »

N°55 MAI 2021

À LA UNE



Interview

Pages 2. 3.



Merci à tous nos clients !

Page 4.



FOA de Cairon

Page 5.



Aides aux Projets Vacances

Page 6.

Un an déjà.

Nous aimerions tant passer à autre chose ! Hélas, la crise sanitaire reste encore au centre de nos préoccupations. Pas une réunion, pas un temps de réflexion qui ne soit engagé sans référence à cette crise. De nombreux projets sont mis en jachère depuis un an parce qu'incompatibles avec les précautions nécessaires, ou parce que l'énergie et les moyens sont concentrés sur ce thème qui a envahi nos vies. Des signes d'espoir apparaissent malgré tout avec la vaccination, même si elle n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions. Trois mois après l'autorisation des premiers vaccins, seules les MAS (maison d'accueil spécialisée) et FAM (foyer d'accueil médicalisé) sont catégorisés prioritaires par les autorités. Les autres établissements médico-sociaux ne bénéficient pas de vaccination ciblée malgré la fragilité des personnes accueillies. Heureusement, de nombreuses familles ont obtenu le fameux rendez-vous vaccinal, ou des médecins traitants ont identifié parmi leurs patients à risque certains de nos résidents.

Mais nous sommes toujours en gestion de crise. Régulièrement, un cas positif ou un cas contact apparaît dans un établissement. Pire encore, un « cluster », désignant une situation où trois cas sont identifiés, apparaît et c'est tout l'établissement ou le service qui ferme ses portes s'il s'agit d'un externat ou se confîne pour les internats. Ce sont des expériences traumatisantes pour les établissements, et stressantes pour les familles. Toutes les mesures de précaution sont donc encore d'actualité. Application des gestes barrières, port du masque bien sûr, et distanciation même si elle devient pesante pour tous. Des tests généralisés sont pratiqués dès le premier cas, et des tests volontaires chaque semaine par précaution. Nous espérons la diffusion plus large de tests salivaires pour rendre cet exercice moins désagréable, notamment pour les enfants ou adultes

qui ne peuvent subir un prélèvement nasopharyngé. Dans certaines circonstances, par exemple l'accueil temporaire, le test est obligatoire.

Il nous est dit que nous devons apprendre à vivre avec ce virus. Si tel est le cas, il n'y a guère de sécurité pour les personnes fragiles hors la vaccination, et pour le reste de la population sans doute. Grâce à elle, l'épidémie va reculer, les hospitalisations et les décès diminuer. Mais le virus frappera encore. Si nous voulons retrouver une « vraie » vie, celle que nous connaissions avant sans savoir qu'elle pouvait être remise en cause, soyons nombreux à nous vacciner. J'entends ici et là que nous n'avons pas suffisamment de recul avec ces vaccins dont certains sont issus de technologies nouvelles, ou que dans certains cas des effets secondaires déplaisants apparaissent. Mais la science et les scientifiques méritent notre confiance. Si nous manquons de recul sur les vaccins, nous avons maintenant un an de recul sur le COVID 19 et ses dégâts, en particulier sur les personnes fragiles, porteurs de pathologies à risque. C'est souvent le cas de nos enfants handicapés. Ils méritent d'être protégés comme nous-mêmes et tout un chacun. Rien à voir avec les EHPAD bien sûr, mais les établissements médico-sociaux à travers toute la France ont eu à connaître ce drame de perdre des résidents. L'Apaei de Caen a connu aussi ce traumatisme.

Espérons ensemble le retour rapide à « la vie d'avant », organiser enfin ces réunions à thème, ces soirées ou journées festives, et bien sûr la soirée disco qu'on nous réclame à cor et à cri. Espérons redonner vite leur ouverture aux établissements de l'Apaei de Caen, afin qu'ils redeviennent des lieux de rencontre.

Patrick MAINCENT
Président Apaei de Caen

Interview

Olivier Cruchon et Camille Le Chevallier



©JBFréné

Camille Le Chevallier est gérante et responsable d'un magasin Biocoop à Caen. 260 m² lors de sa création en 2007, « Fréquence bio » affiche aujourd'hui plus de 700 m² avec un rayon boucherie-traiteur. Cette coopérative de 13 associés – parmi lesquels 11 salariés – emploie 40 personnes (32 équivalents temps plein) dont 4 personnes en situation de handicap.

« Il faut donner une chance à tout le monde, une chance et la confiance en soi ».

Fille d'un éducateur spécialisé aux Papillons Blancs de Caen, proche d'un cousin trisomique « qui travaille en ESAT, est autonome, a son appartement », Camille

connaît la valeur de l'accueil : « Pour moi, intégrer des salariés en situation de handicap est naturel. Il faut donner une chance à tout le monde et notamment à ceux qui ont été blessés par la vie. Une chance et la confiance en soi ».

Olivier Cruchon est l'un de ces quatre employés. « Nous avons mis du temps (près de trois ans) pour aboutir au CDI. Olivier a d'abord enchaîné les stages, d'une semaine, de deux mois puis d'un semestre. » Un contrat de prestation d'un an a été signé avec l'ESAT de Lébisey de l'Apaei de Caen, pour enfin aboutir au CDI, en novembre dernier. « Pour nous, c'était une évidence d'arriver à ce contrat. Les clients adorent Olivier. C'est leur chou-chou. Le « chef du pain ». Très doux, très attentif aux autres, très consciencieux. »

Camille Le Chevallier reconnaît qu'intégrer des personnes handicapées dans l'équipe demande du temps : être patient et attentif. Pour prendre confiance Olivier avait besoin de se rassurer. « Il se répétait les consignes. Il a tout noté sur son cahier. » Olivier a successivement découvert les différents rayons du magasin. « Au final, nous nous sommes concentrés sur le frais, le pain, les approvisionnements. Olivier gère, observe et remonte les informations qu'il juge importantes pour que notre service client soit optimal. »

Fréquence Bio vend des allume-feux « Feu go », écoresponsables, à base de matières premières naturelles et recyclées, fabriqués à l'ESAT de Saint-André-sur-Orne et travaille avec des entreprises locales qui ont confié l'emballage de leurs produits aux ESAT de l'agglomération.

« Gardez le courage et faites confiance à votre enfant. S'il sent qu'il peut y arriver, il y arrivera. »

...Gourm'handi'ses, ToysRus, Ikea, La Maison du vélo, Décathlon, Zodio ...

Avant d'arriver à la Biocoop « Fréquence Bio », Olivier Cruchon a multiplié les stages. « Au début, c'était une journée par ci par là. Puis un peu plus. La fin des stages et le retour à l'ESAT me demandaient toujours un temps d'adaptation... même si sortir du cadre protégé et accompagné de l'ESAT n'est pas évident au départ, j'ai toujours eu cette envie de montrer de quoi j'étais capable. J'adore le contact client. »

Sans surprise, ses rapports de stages sont bons voire très bons. « La vente est ma passion. J'ai toujours pensé que c'est quelque chose qui m'attendait, qui me convenait. »

Olivier remercie ses parents d'avoir eu confiance en lui. « Quand des tests ont confirmé mes déficiences, ma mère a sollicité les conseils du directeur de mon école. » « Faut-il poursuivre dans votre école ? Faut-il l'orienter vers une école spécialisée ? » La réponse a été brutale et douloureuse. « Si vous le mettez en école spécialisée, il deviendra « un bourri de ferme ». Un bon à rien. » Un souvenir aujourd'hui encore très vif pour Olivier. « Heureusement que ma mère a fait le choix de l'IMPRO de Démouville. Ce n'est pas une mise à l'écart, mais une école très bien adaptée, qui m'a ensuite permis de poursuivre à l'ESAT. » Olivier se déclare aujourd'hui heureux : « J'ai mon poste. Je gère mon poste. Je sais ce que j'ai à faire. »

J'ai mon appartement. Je suis autonome. » Olivier est aussi délégué local titulaire de « Nous Aussi », une association de personnes en situation de handicap intellectuel. Une des premières réalisations de l'association est d'avoir produit un FALC* de la charte ATMP**.

Son conseil aux parents ? « Gardez le courage et faites confiance à votre enfant. S'il sent qu'il peut y arriver, il y arrivera. »

*Facile À Lire et à Comprendre

**Association Tutélaire des Majeurs Protégés.

Propos recueillis par
Michèle FRÊNE

SAJ : Les personnes handicapées œuvrent pour les SDF



À RETENIR

Les personnes accompagnées à la SAJ ont fabriqué des boîtes de Noël pour les offrir aux SDF.

Ces boîtes contenaient des produits d'hygiène, de la nourriture, des vêtements, des jouets. Merci à tous les participants !



L'externat de la SAJ (Structure d'Accueil de Jour) a participé à l'opération « boîtes de Noël » en faveur des sans domicile fixe. Les résidents ont pu confectionner 10 boîtes pour hommes, femmes et enfants. L'opération a débuté avec une collecte de produits d'hygiène, de nourriture, de vêtements chauds, de jouets... Les résidents ont ensuite décoré des boîtes,

les ont remplies avec les objets collectés puis ils sont allés les remettre, le mardi 15 décembre à la Croix Rouge. Bravo aux résidents pour leur solidarité et merci aux familles qui ont répondu présentes pour cette opération !

Isabelle BRIARD
Directrice du Pôle Hébergement



VIE DES ÉTABLISSEMENTS

La MAS

connectée



À RETENIR

La MAS Ikigai a reçu des tablettes. Merci à toute l'équipe de Boulanger pour ce don.

Les contacts avec les familles sont maintenant plus faciles !

Nous remercions toute l'équipe de Boulanger pour nous avoir fait don de tablettes. Nous pouvons ainsi garder le lien social avec les familles malgré les circonstances actuelles. Elles accompagnent les activités et nous permettent d'alimenter notre compte Facebook. Les moments festifs sont immortalisés à travers des photos.

D'autres projets sont en cours de réflexion comme utiliser la tablette comme support de communication alternative avec nos résidents via des outils utilisant des pictogrammes ou des photos.

Céline LEVENEUR

Monitrice éducatrice MAS IKIGAI



Merci à tous nos clients !



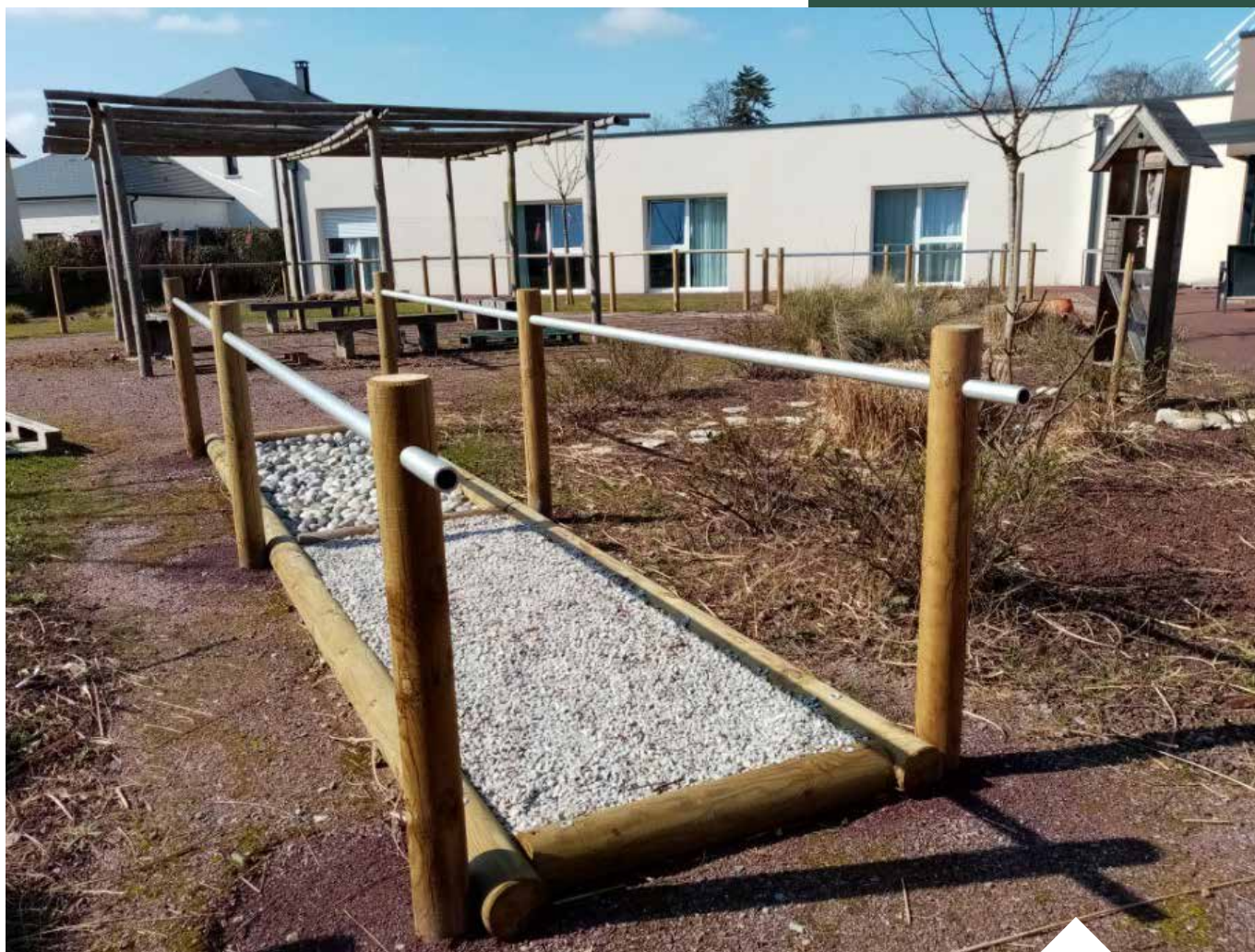
Nous tenons vivement à remercier nos partenaires pour leur intérêt pour nos Gourm'handi'ses et leur confiance. Notamment, AMICOS avec qui nous avons préparé 2 300 valisettes Gourm'handi'ses pour les familles du Calvados, comprenant un kit de préparation de cookies et des chocolats. Également Super U Colombelles, l'ATMP du Calvados, le Crédit Agricole Normandie, la CAF, la MSA, le CCAS de Caen, le CHU de Caen et bien d'autres...avec qui nous partageons les valeurs humaines et solidaires et le goût des bonnes choses. MERCI à tous pour votre fidélité.

Delphine DUPONT Directrice Adjointe
ESAT Apaei de Caen, site de Colombelles

À RETENIR

L'ESAT, site de Colombelles, remercie l'ensemble de ses clients pour l'intérêt et la confiance accordés à ses produits.





FOA de Cairon :

installation d'un parcours d'incitation à la marche



Un parcours d'incitation à la marche a été installé au FOA (Foyer Occupationnel d'Accueil) de Cairon pour maintenir l'autonomie des résidents. Cet équipement a été réalisé par l'atelier espaces verts de l'ESAT de l'Apaei de Caen, site de Lébisey. Stimulant les fonctions locomotrices, améliorant l'équilibre et

la confiance en soi des résidents, ce parcours de marche constitue un véritable outil de prévention des chutes et d'évaluation des risques. Les activités motrices sont supervisées par l'éducatrice sportive, et ce, en complément des divers accompagnements déjà mis en œuvre au sein de l'établissement.

Ce projet a été financé en partie grâce aux fonds récoltés lors de la Campagne de Noël 2019. Merci à tous les bénévoles et donateurs qui se sont mobilisés pour cette opération.

Nicolas HAMELIN Directeur Adjoint
Pôle Accompagnement Spécialisé

À RETENIR

Un parcours de marche a été installé au FOA de Cairon.

Les résidents peuvent ainsi se déplacer en toute sécurité et conserver leur autonomie.

Aides

aux Projets Vacances



Depuis 2009, le partenariat entre l'Unapei et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) a permis d'offrir à plus de 15 000 personnes handicapées et à leurs familles une aide pour leur départ en vacances. Une vingtaine de personnes accompagnées à l'Apaei de Caen ont pu en bénéficier en 2020.

L'aide au départ en vacances ANCV est soumise à des conditions de ressources. Seuls les dossiers attestant d'un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 900 € seront étudiés. Cette aide est gratuite mais son attribution n'est pas garantie. Elle est attribuée aussi en fonction du budget alloué chaque année pour la campagne Aide aux Projets Vacances.



Avant de demander le dossier à compléter auprès du siège de l'Apaei, vous devez vous assurer que l'organisme pour lequel vous faites la demande est agréé pour recevoir des chèques-vacances.

Afin d'être éligible, l'ensemble de ce dossier devra OBLIGATOIREMENT être accompagné des pièces justificatives demandées.

Après enregistrement, les dossiers complets et éligibles seront présentés à l'UNAPEI qui statuera lors de commissions qui auront lieu du 18 mars au 10 juin 2021 pour les vacances d'été et du 30 septembre au 18 novembre 2021 pour les vacances d'hiver. Prévoyez 15 jours avant la dernière commission pour le traitement de votre dossier.

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le secrétariat du siège de l'Apaei de Caen au **02 31 15 51 20** ou par mail **secretariat.siege@apaei-caen.org**. N'hésitez pas à nous contacter, nous pourrions vous aider à remplir votre dossier et vérifier avec vous si votre situation vous donne droit à cette aide.

Anne-Laure ALIX et Anne CHIVOT
secrétariat, référentes vacances de
l'Apaei de Caen

Apaei
Les papillons blancs de Caen

ancv
AIDES AUX PROJETS VACANCES



Unapei

À RETENIR

Un accord entre l'Unapei et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) permet d'offrir à des personnes handicapées et à leurs familles une aide pour leur départ en vacances.

Anne-Laure ALIX et Anne CHIVOT référentes vacances de l'Apaei de Caen peuvent vous renseigner et vous aider à remplir votre dossier.

Contactez le secrétariat du siège de l'Apaei de Caen au **02 31 15 51 20** ou par mail **secretariat.siege@apaei-caen.org**



Année ordinaire

de parents ayant un enfant handicapé devenu adulte

C'est une histoire vraie de parents âgés de 70 ans ayant une fille, appelons-la Nina, qui est handicapée de naissance et reconnue à 80% depuis toujours. Une vingtaine de dossiers ont été faits, étudiés par des dizaines de personnes qui siègent dans des Commissions et ce, depuis 35 ans. Mais l'année 2020 a-t-elle été particulièrement riche en échange avec les Administrations ou est-ce une saturation de répéter depuis 35 ans la même chose ?

FÉVRIER : Une lettre de la MDPH : petit pincement au cœur comme à chaque fois que l'on reçoit un courrier de cette instance. Ouf ! Ma fille a une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aide humaine sans qu'il y ait eu besoin de renseignements complémentaires.

MARS : Ne pas oublier de remplir la demande trimestrielle pour la prime d'activité. Faire les comptes de tutelle.

AVRIL : Qu'est-ce qui nous est passé par la tête ? Nous demandons une PCH aide technique ; le précédent dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) datait de juillet 2019, le suivant devait être fait en septembre 2020. Dans notre naïveté, nous envoyons un devis, nous justifions la demande sur papier libre. Mais il fallait compléter le dossier, le certificat médical ... Bref, il y eut quelques échanges de courriels.

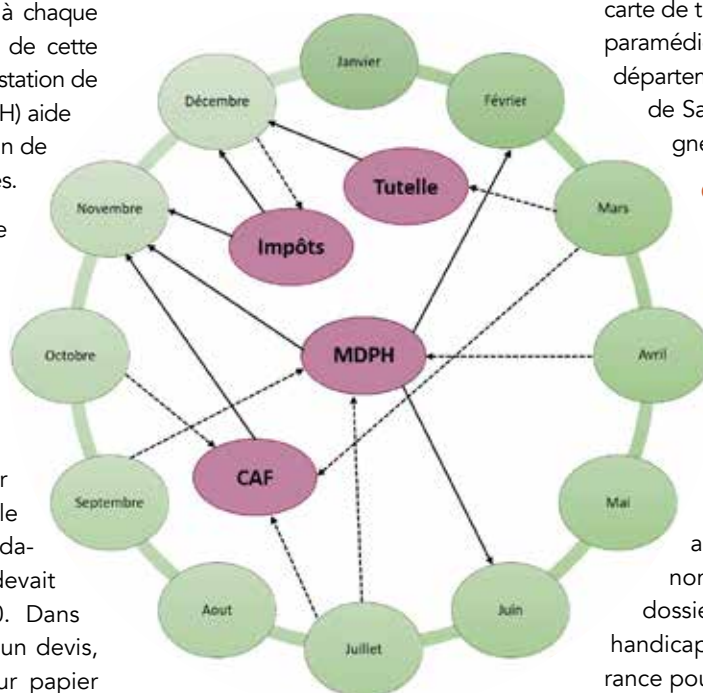
JUIN : Nous envoyons un dossier complet pour la demande d'aide technique.

JUILLET : Compléter la demande de prime d'activité

SEPTEMBRE : Le dossier d'orientation ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) doit être refait ; cela fait déjà 5 ans. Il faut prendre rendez-vous chez le médecin, voir l'équipe de l'ESAT, remplir toutes les

cases même celles qui ne concernent pas l'orientation professionnelle ...

OCTOBRE : Regard sur le compte internet de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : « à partir de janvier 2021, vous n'aurez plus d'AAH (Allocation Adulte Handicapée), d'APL (Aide Personnalisée au Logement) ... ». L'année dernière, nous avions eu la même mésaventure. Il faut redemander aux impôts les ressources de notre fille. La CAF les reçoit mais n'en a pas la même lecture. Les dossiers de la MDPH sont complets.



NOVEMBRE : Nina reçoit comme l'année dernière la taxe d'habitation. Elle doit la payer mais elle ne doit pas payer la taxe de télévision ; elle en est exemptée vu son handicap. Les critères sont identiques ! Nous écrivons au centre des impôts.

DÉCEMBRE : Nous recevons une lettre du juge des tutelles. C'est une surprise, Nina avait une tutelle jusqu'à l'âge de 90 ans. Certes, c'était une longue échéance mais elle avait enfin un handicap reconnu sans évolution envisagée. Sa tutelle est

ramenée à 25 ans. C'est déjà bien !

Les impôts nous envoient une réponse accordant le dégrèvement total. L'année se finit bien.

La nouvelle année commence. Maintenant, nous attendons des réponses avec toujours un peu d'anxiété à chaque réception de courrier.

Ne pas oublier en 2021, le renouvellement de la carte d'invalidité, la demande d'APL qui va être modifiée, de surveiller les comptes de la CAF sans compter la carte de transport, les visites médicales et paramédicales, et pour certains le Conseil départemental, l'ARS (Agence Régionale de Santé), le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)...

CONSEIL : Vous avez dû noter sur le graphique qu'en mai et août, il ne se passe rien : il vaut mieux anticiper ces mois un peu particuliers.

Nous pensons que beaucoup de familles vont se retrouver dans ce dédale administratif. Nous espérons que les Administrations vont aussi découvrir qu'elles sont nombreuses à graviter autour des dossiers concernant les personnes handicapées. Beaucoup de persévérance pour les uns, un peu de coordination et de simplification pour les autres faciliteraient le quotidien des familles et de leurs enfants handicapés devenus adultes. Des communications ministérielles récentes nous font espérer des simplifications administratives : AAH, RQTH sur 10 ans, carte d'invalidité sans limite, pour les personnes handicapées à 80%, orientations simplifiées, étude de dossiers étudiés en 3 mois par la MDPH Nous ne pouvons qu'espérer qu'elles seront appliquées rapidement localement.

Nadine GERVAIS
Administratrice Apaei de Caen

COMPOSITION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Patrick MAINCENT



Chantal LANIER

BUREAU

Patrick MAINCENT Président
Chantal LANIER 1^{ère} Vice-Présidente
Administratrice Déléguée Foyers
Nadine GERVAIS
2ème Vice-Présidente Administratrice
Déléguée Gourm'handi'ses / ESAT Saint André
Annick CHRISTIAN Secrétaire
Yasmine BADUEL Secrétaire Adjointe
Jeanine DUBOIS Trésorière Administratrice
Déléguée ESAT Colombelles
Joel LAMONZIE Trésorier Adjoint
Administrateur Délégué ESAT Lébisey/AIT
Laurence CERA DA CONCEICAO
Administratrice Déléguée Foyer Cairon
Arnaud JUSIEWICZ Administrateur
Délégué IME Elie de Beaumont/SESSAD
Monique LEE BION
Administratrice Déléguée MAS
Corinne PREVERT Administratrice
Déléguée IME Corentin Donnard
Benoît RUYANT
Administrateur Délégué informatique



Nadine GERVAIS



Annick CHRISTIAN



Yasmine BADUEL



Jeanine DUBOIS



Joel LAMONZIE



L. CERA DA CONCEICAO



Arnaud JUSIEWICZ



Monique LEE BION



Corinne PREVERT



Benoît RUYANT



Sandrine ANNE



Thierry BOUSSET



C. CHIMCHI-FOREST



N. DZIESMAZKIEWIEZ



Emilie FREYMUTH

MEMBRES

Sandrine ANNE
Thierry BOUSSET
Colette CHIMCHI-FOREST
Nicolas DZIESMAZKIEWIEZ
Emilie FREYMUTH
Marie-Elisabeth GROULT
Carole HENRY
Jean-Michel LEROY
Béatrice WEYANT

Les trois postes d'administrateurs représentant les personnes accueillies sont en attente d'élection



M.-E. GROULT



Carole HENRY



Jean-Michel LEROY



Béatrice WEYANT

Patrick MAINCENT reçoit sur rendez-vous le lundi et le jeudi soir au siège de l'Apaei.



ENTRE NOUS

En 2020, l'assurance vie enregistre une décollecte record de 6,5 milliards d'euros. La crise sanitaire a bouleversé les habitudes des Français concernant leur épargne. Les incertitudes les ont incités à privilégier des produits très liquides avec la possibilité de récupérer immédiatement son argent. En parallèle, l'assurance vie enregistre une faiblesse de la rémunération des fonds euros qui diminue d'année en année. Pour y pallier, les banques et les assureurs proposent des nouveaux produits hybrides, à mi-chemin entre les fonds euros classiques et les supports

en unités de compte qui offrent une garantie à 90%. En parallèle, les fonds euro-croissance continuent d'afficher un rendement moyen supérieur aux fonds euros classiques, avec à la clé une garantie en capital à 100% avec des conditions d'immobilisation du capital. Pour obtenir un meilleur rendement, il faut prendre, en revanche, un peu plus de risques avec une alternative qui peut porter sur des produits immobiliers (ex : SCPI), des fonds prudents ou mixtes, des fonds structurés ou dynamiques ou opter pour la gestion déléguée.

CONTACT

Nicolas DEBUIGNY
Directeur Centre d'Affaires Personnes Protégées

Caisse d'Epargne Normandie

nicolas.debuigny@cen.caisse-epargne.fr



CAISSE D'EPARGNE
 NORMANDIE